



DANS SA SEANCE DU 16 JANVIER 2012, LA MUNICIPALITE

A décidé

- D'autoriser la pose de panneaux, banderoles et ballons annonçant les portes ouvertes du 27 au 30 janvier 2012 d'Harmony-Askasis,
- De délivrer la déclaration de conformité en vue de la délivrance de plaques professionnelles à Savary Bateaux,

A pris note

- De la composition des organes de conduite suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de la loi sur l'organisation policière vaudoise, soit :
 - le Conseil cantonal de sécurité (CCS) devient l'organe politique de la police coordonnée. Il devra assumer la direction et la coordination politique sur l'ensemble du territoire, afin que la nouvelle organisation puisse répondre aux objectifs qui lui sont fixés. Il est composé de : Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du DES et présidente du CCS ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports de Lausanne ; M. Jean-Daniel Carrard, président de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) et M. Dominique Vidmer, syndic d'Essert-Pittet, délégué de l'UCV et de l'AdCV.
 - la coordination et la conduite opérationnelle sont confiées à la Direction opérationnelle (DO), placée sous la responsabilité du Commandant de la Police cantonale. Sa composition est la suivante : M. Jacques Antenen, chef de la DO et Commandant de la police cantonale vaudoise, assisté du Lt-col Olivier Botteron, Commandant de la Gendarmerie et de M. Alexandre Girod, chef de la police de sûreté ; Col Pierre-Alain Raemy, Commandant de la police de Lausanne et M. Christian Séchaud, Commandant de la POL, délégué de l'Association des chefs des polices municipales vaudoises.
- Que dès le 1^{er} janvier 2012 entre en vigueur la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) révisée ainsi que son ordonnance d'application (OPCi). De ce fait, la facturation des contributions de remplacement pour tous les permis de construire délivrés dès cette date, sera faite directement par le SSCM sur la base du permis de construire,
- Que le 1^{er} février 2012, de 13h30 à 14h00 aura lieu l'essai fédéral des sirènes,
- De la directive de l'AVASAD concernant les distributeurs automatiques de boissons et aliments dans les écoles vaudoises. Cette dernière préconise de supprimer les boissons sucrées et de les remplacer par des fontaines à eau. Le nécessaire avait déjà été fait au sein de l'établissement scolaire.
- Des remerciements du comité du Souper Saucisses pour la mise à disposition de la salle de la Crosette ainsi que pour le vin offert pour l'apéro
- Des remerciements de M. Chapuis, porte-parole du Groupe Prière de mon village concernant l'envoi du tout ménage en fin d'année. Par la même occasion, il adresse sa gratitude pour l'engagement efficace de la municipalité au service de la collectivité et la félicite pour l'aménagement très réussi des zones de loisirs réalisées à la suite du bâtiment communal magnifiquement restauré.